



Honoraires de Négociation
Étude Immobilière des 2 Vallées
Carte Professionnelle
CPI 5102 2018 000 029 131
CCI de la Marne

Honoraires d'agence maximum exprimés en % TTC du prix net vendeur à charge du mandant.

de 1 € à 50 000 €	Montant forfaitaire de 5 000 €
de 51000€ à à 100 000 €	10 % TTC
de 101 000 € à 250 000 €	8,5 % TTC
de 251 000 € à 350 000 €	7,50% TTC
de 351 000 € à 450 000 €	6,50% TTC
de 451 000 € et plus	5,5 % TTC

Honoraires à compter du 17 Juin 2024

Directeur d'agence: T-ROMAIN – téléphone 06 68 42 11 12